

5 – FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) - notification 2024

Le maire fait part au conseil municipal du montant attribué concernant le Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui sera reversé à la commune pour l'année 2024.

Ce dispositif est un mécanisme fiscal de péréquation permettant aux communes et intercommunalités avec de faibles ressources financières d'obtenir ce fond spécifique provenant de collectivités ayant des marges de recettes fiscales plus conséquentes.

A noter une diminution du FPIC depuis 3 exercices budgétaires :

- 12 106 € en 2022
- 11 557 € en 2023
- 11 104 € en 2024

6 – Protection sociale complémentaire - Prévoyance : délibération suite au retour du CST

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion précédente il avait été décidé de proposer au Comité Société Territorial la souscription au contrat collectif à adhésion facultative proposé par le CDG87 et une participation de 50 % de la cotisation de l'agent par mois.

Il fait part au conseil de l'avis favorable émis par le CST lors de sa séance du 11 octobre 2024 et il informe le conseil qu'il est désormais nécessaire de délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, conclue entre le CDG 87 et RELYENS/MNT, avec effet au 1er janvier 2025.

Le conseil municipal décide également de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de verser une participation financière à hauteur de 50 % de la cotisation de l'agent par mois, sur l'ensemble des garanties.

7 – Recensement de la population 2025

Le maire informe le conseil municipal que la campagne de recensement de la population se déroulera sur la commune du 16/01/2025 au 15/02/2025.

Il indique qu'il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs qui seront spécifiquement rémunérés pour cette mission et précise qu'ils devront donc être disponibles du 02 janvier 2025 au 28 février 2025.

Le conseil municipal fixe la rémunération des agents recenseurs selon le dispositif suivant :

- 2 € par bulletin individuel
- 2 € par feuille de logement
- 2 € par dossier d'adresse collective
- 2 € par fiche de logement non enquêté
- 2 € par fiche d'adresse non enquêtée
- 50 € pour chacune des 2 séances obligatoires de formation
- 300 € de complément salarial.

Il est précisé que cette rémunération comprend tous les déplacements afférents à cette mission et les réunions de formation et de travail.

8 – Projet de local de chasse et demande de STECAL dans le cadre de la révision allégée du PLUI (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée, défini dans le plan local d'urbanisme)

Le maire informe le conseil municipal d'un projet de local de chasse, à proximité de la nouvelle station d'épuration est à l'étude, faisant suite aux diverses discussions avec l'ACCA.

Il précise que pour cela il est nécessaire de procéder à une révision allégée du PLUI (terrain en zone agricole) afin de créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) défini dans le plan local d'urbanisme.

L'évolution du projet sera discutée après la validation des services de l'Etat de la dite révision.

9 – ZAE de Betour – acquisition foncière par la Communauté de Communes

Le maire fait part au conseil municipal de l'acquisition par la Communauté de Communes de deux parcelles afin d'étendre la zone d'activité économique de Betour.

Il informe également le conseil municipal qu'un rendez-vous entre la communauté de communes, la commune et les sociétés Océalia et Ricard est prévu afin d'évoquer leurs projets respectifs.

Questions diverses :

- colis des aînés : les courriers pour les colis ou le repas des aînés seront donnés lors de la prochaine réunion.
- déroulement de la cérémonie du 11 novembre : à l'issue de la cérémonie du 11 novembre sera inauguré le square Germaine Ribière, face au Centre de Loisirs, rue de Kilstett.
- visite de l'Assemblée Nationale, Salon et Congrès des Maires : la visite de l'Assemblée Nationale est programmée le mardi 19 novembre.
- inauguration des chemins PDIPR : l'inauguration des chemins de randonnées inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) aura lieu lors de la fête patronale du mois de mai 2025.